

Modèle comptable harmonisé MCH2



Bienvenue

à la
troisième partie du cours

MCH2

Les intervenants:

- **Iris Markwalder**
Responsable du domaine des finances communales
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne

- **Sandrine Sylvant**
Inspectrice des finances
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne

- **Raymond Rollier**
Administrateur des finances
Commune de La Neuveville (commune pilote pour le MCH2)



MCH2

Structure des cours



1

- Le nouveau plan comptable
- Questions sur le plan comptable
- Amortissements: nouvelles prescriptions
- Budget: rapport
- Rapport sur les expériences de la commune pilote

2

- Compte des investissements / Comptabilité des immobilisations
- Prescriptions relatives aux évaluations
- Réserves liées à l'évaluation
- Transfert du bilan
- Rapport sur les expériences de la commune pilote

3

- Clôture des comptes annuels 2016 et rapports
- Indicateurs financiers
- Tableau des flux de trésorerie
- SCI
- Vérification des comptes annuels
- Rapport sur les expériences de la commune pilote

Objectifs du cours

A la fin du cours, vous connaissez...

1. le déroulement de la clôture annuelle,
2. les nouveautés qui ont trait à la clôture annuelle,
3. le contenu et la présentation des comptes annuels selon le MCH2,
4. les nouveaux indicateurs financiers,
5. le nouveau Guide destiné aux organes de vérification des comptes (Guide OVC),
6. l'importance du SCI,
7. la réponse à vos questions.



Programme de la journée

- 9 h
- Clôture des comptes annuels 2016 et rapports
 - Questions

10 h **Pause**

- 10 h 30
- Indicateurs financiers
 - Tableau des flux de trésorerie (pierres d'achoppement)
 - SCI
 - Vérification des comptes annuels
 - Questions
- 11 h15
- Rapport sur les expériences de la commune pilote
 - Questions générales sur la mise en œuvre du MCH2 au cours de la première année

12 h **Conclusion**



Documentation

- Présentation

A la fin du cours

- Attestation
- Evaluation du cours en ligne (→ lien vers bwd Bern)



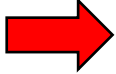
Clôture des comptes annuels 2016 et rapports

Outils de travail mis à disposition par l'OACOT

- Calendrier annuel et liste de contrôle des travaux de clôture (guide, chapitre 4)
- Easylearn, module 4:
«Au moment de la clôture annuelle, il convient d'accorder une attention particulière...»
- Modèle et exemple de comptes annuels
- Contrôle de plausibilité
- Outil de calcul des indicateurs financiers
- Feuille de calcul des amortissements supplémentaires



Clôture des comptes annuels 2016 et rapports

 Calendrier annuel et liste de contrôle des travaux de clôture

- Calendrier annuel des travaux



- Liste de contrôle
www.be.ch/mch2 > Guides

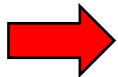


Clôture des comptes annuels 2016 et rapports



Modèle de comptes annuels

www.be.ch/mch2 > Outils de travail



Exemple de comptes annuels

www.be.ch/mch2 > Guides

Précisions sur la constitution/comptabilisation d'amortissements supplémentaires

Exemple:

Charges du compte général	982 000,00
Revenus du compte général	997 000,00
Excédent de revenus du compte général	15 000,00
Investissements nets dans le compte général	2 540 000,00
Amortissements ordinaires dans le compte général	101 000,00
Différence	2 439 000,00
Amortissements supplémentaires	15 000,00

Ecritures: 9900.3894.xx à 29400.xx 15 000,00

Précisions sur la constitution/comptabilisation d'amortissements supplémentaires

Découvert du bilan:

En cas de découvert de son bilan, la commune l'amortit avant de comptabiliser des amortissements supplémentaires (art. 84, al. 1a OCo).

L'excédent de revenus sert à compenser le découvert du bilan.



Précisions sur la dissolution de la réserve constituée par les amortissements supplémentaires (art. 85, al. 3 et annexe 3 OCo)

Conditions (annexe 3 OCo)

a. excédent de charges au terme de l'exercice

et

b. quotient de l'excédent du bilan (QEB)

- dans les communes municipales et les communes mixtes: < 30%
- dans les paroisses générales et les paroisses: < 75%

Définition du QEB:

Excédent du bilan (groupe de matières 299) en % des rentrées fiscales et du montant de la péréquation financière

Précisions sur la dissolution de la réserve constituée par les amortissements supplémentaires

Montant de la dissolution:

La réserve constituée par les amortissements supplémentaires est dissoute à raison du montant de l'excédent de charges au plus, et seulement dans la mesure permettant d'atteindre le QEB de 30 %.



MCH2

Précisions sur la dissolution de la réserve constituée par les amortissements supplémentaires

Exemple chiffré

		2018	2019	2020	2020 nouveau
Excédent de charges		50'000.00	60'000.00	45'000.00	31'000.00
Excédent du bilan	(GM 299)	235'000.00	175'000.00	130'000.00	144'000.00
Rentrées fiscales	GM 400	380'000.00	380'000.00	370'000.00	
	GM 401	35'000.00	35'000.00	40'000.00	
	LPFC Bénéficiaire	60'000.00	60'000.00	70'000.00	
	Total	475'000.00	475'000.00	480'000.00	480'000.00
Solde des amort. suppl. (GM 29400)		15'000.00	15'000.00	15'000.00	1'000.00
	QEB	49.47%	36.84%	27.08%	30.00%
		<i>Prélèvement nul</i>	<i>Prélèvement nul</i>	<i>Prélèvement de 14'000 fr.</i>	

Comptabilisation de la dissolution: 29400.xx à 9900.4894.xx

Calcul du prélèvement: 30% de 480 000 fr. moins le solde de l'excédent du bilan avant la dissolution de la réserve constituée par les amortissements supplémentaires (480 000 x 30% ./ 130 000)

Précisions sur la comptabilisation des résultats

	Charges	Revenus	Résultat annuel	Ecritures	
				Doit	Avoir
Compte général	50	70	20	9990.9000.xx	2990x.xx
Alimentation en eau	20	30	10	7101.9010.xx	29001.xx
Traitement des eaux usées	60	30	-30	29002.xx	7201.9011.xx
Gestion des déchets	5	10	5	7301.9010.xx	29003.xx
<i>Total</i>	<i>135</i>	<i>140</i>			
Résultat du compte global		5	5		



Précisions sur les inventaires

Article 97, alinéa 3 OCo: Les inventaires et un registre des comptes collectifs sont tenus en dehors des comptes annuels. Les comptes collectifs ne sont pas énumérés dans le registre si chacun de leurs postes figure séparément au bilan.

- En dehors des comptes annuels
- Tenue à partir de la comptabilité des immobilisations possible avec certains logiciels
- Pour les comptes collectifs du bilan

→ Objectifs de l'inventaire:

- Contrôle des soldes
- Contrôle de plausibilité des assurances contre les dommages dus aux éléments naturels



Clôture des comptes annuels 2016 et rapports

Contrôle de plausibilité

Nouvelles vérifications:

- Solde des résultats cumulés des années précédentes
- Amortissements supplémentaires (le cas échéant!)
- Solde du tableau des flux de trésorerie
- Solde de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier

 Contrôle de plausibilité

www.be.ch/mch2 > Outils de travail

Clôture des comptes annuels 2016 et rapports

Attestation de la commune relative aux comptes annuels

(art. 126a OCo, art. 46a ODGFCo)

Attestation de la commune relative au compte annuel
à l'intention de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (art. 126a OCo)

Les champs l

Commune	Exercice



a) Déclaration d'intégralité du conseil communal

Le conseil communal sait qu'il lui appartient d'établir le compte annuel et qu'il est responsable de son exactitude.

Il exige des services compétents qu'ils lui confirment

- que toutes les affaires dont la comptabilisation est obligatoire au cours de l'exercice ont bien été saisies dans le compte annuel;
- que tous les éléments du patrimoine et les engagements qui doivent être inscrits au bilan ont bien été pris en compte;
- que tous les risques et les pertes de valeur qui doivent être inscrits au bilan ont été suffisamment pris en compte lors de l'évaluation et de la fixation des rectifications de valeur et des provisions;
- que les données contenues dans l'annexe au compte annuel sont complètes et exactes;
- que toutes les informations nécessaires à la compréhension du résultat de l'exercice sont incluses dans le rapport préliminaire au compte annuel.

MCH1

b) Système de contrôle interne (SCI)

Le conseil communal veille à l'organisation opportune de la gestion financière et à l'instauration d'un système de contrôle interne efficace (art. 114 OCo). Le SCI doit être adapté au volume du budget.

L'organe communal de vérification certifie que la commune remplit les conditions fixées à l'art. 2 ODGFCo.

Remarques de l'organe de vérification des comptes concernant le SCI :

c) Habilitation et indépendance de l'organe de vérification des comptes

L'organe de vérification des comptes confirme qu'il répond

- aux exigences légales concernant l'habilitation (art. 123 OCo) et aux dispositions particulières en la matière (art. 124 OCo), et
- aux exigences légales concernant l'indépendance (art. 36 et 37 LCo).

Clôture des comptes annuels 2016 et rapports

Attestation de la commune relative aux comptes annuels

Attestation de la commune relative au compte annuel
à l'intention de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (art. 126a OCo)

Commune _____ Exercice _____

MCH1

a) Déclaration d'intégralité du conseil communal

Le conseil communal sait qu'il lui appartient d'établir le compte annuel et qu'il est responsable de son exactitude.

Il exige des services compétents qu'ils lui confirment

- que toutes les affaires dont la comptabilisation est obligatoire au cours de l'exercice ont bien été saisies dans le compte annuel;
- que tous les éléments du patrimoine et les engagements qui doivent être inscrits au bilan ont bien été pris en compte;
- que tous les risques et les pertes de valeur qui doivent être inscrits au bilan ont été suffisamment pris en compte lors de l'évaluation et de la fixation des rectifications de valeur et des provisions;
- que les données contenues dans l'annexe au compte annuel sont complètes et exactes;
- que toutes les informations nécessaires à la compréhension du résultat de l'exercice sont incluses dans le rapport préliminaire au compte annuel.

b) Système de contrôle interne (SCI)

Le conseil communal veille à l'organisation opportune de la gestion financière et à l'instauration d'un système de contrôle interne efficace (art. 114 OCo). Le SCI doit être adapté au volume du budget.

L'organe communal de vérification certifie que la commune remplit les conditions fixées à l'art. 2 ODGFCo.

Remarques de l'organe de vérification des comptes concernant le SCI :

c) Habilitation et indépendance de l'organe de vérification des comptes

L'organe de vérification des comptes confirme qu'il répond

- aux exigences légales concernant l'habilitation (art. 123 OCo) et aux dispositions particulières en la matière (art. 124 OCo), et
- aux exigences légales concernant l'indépendance (art. 36 et 37 LCo).



DÉLAI: 31 JUILLET

N° _____ (interne à l'OACOT)

Attestation relative aux comptes annuels selon le MCH2 (communes politiques)

Nom de la collectivité: Cliquez ici pour saisir du texte. **Exercice:** 2015

1) Révision intermédiaire OUI NON

En cas de réponse négative, motifs: Cliquez ici pour saisir du texte.

2) Rapport de l'organe de vérification des comptes¹: Date: 20.04.2016

Opinion sans réserve
 Opinion avec réserve²
 Opinion défavorable²
 Impossibilité d'émettre une opinion²
 (cochez la mention qui convient)

Motifs: Cliquez ici pour saisir du texte.

3) Résultat annuel au 31 décembre (2990x): CHF Résultat annuel

4) Résultats cumulés des années précédentes (2999x):	Exercice actuel 31.12.	Exercice précédent 31.12.
	CHF Résultat cumulés	CHF Résultat cumulés

5) Investissements nets (5 ./ 6)³: CHF Investissements nets

6) Amortissements ordinaires³: CHF Amortissements ordinaires

Clôture des comptes annuels 2016 et rapports

Attestation de la commune relative aux comptes annuels



DÉLAI: 31 JUILLET

N° _____ (interne à l'OACOT)



**Attestation relative aux comptes annuels selon le MCH2
(communes politiques)**

Nom de la collectivité: Cliquez ici pour saisir du texte. **Exercice:** 2015

1) Révision intermédiaire OUI NON

En cas de réponse négative, motifs: Cliquez ici pour saisir du texte.

2) Rapport de l'organe de vérification des comptes¹: Date: 20.04.2016

- Opinion sans réserve
 - Opinion avec réserve²
 - Opinion défavorable²
 - Impossibilité d'émettre une opinion²
- (cochez la mention qui convient)

Motifs: Cliquez ici pour saisir du texte.

3) Résultat annuel au 31 décembre (2990x): CHF Résultat annuel

4) Résultats cumulés des années précédentes (2999x):

Exercice actuel 31.12.	Exercice précédent 31.12.
CHF Résultat cumulés	CHF Résultat cumulés

5) Investissements nets (5 / 6)³: CHF Investissements nets

6) Amortissements ordinaires³: CHF Amortissements ordinaires

Utiliser dans tous les cas le **nouveau formulaire** pour les comptes de 2016.

www.be.ch/mch2 > Outils de travail)

Envoi à l'OACOT le **31 juillet**
au plus tard

(Sans que l'OACOT n'ait à le demander!)

Clôture des comptes annuels 2016 et rapports

Attestation de la commune relative aux comptes annuels

Signatures:

(article 46a ODGFCo)

- Organe de vérification des comptes
- Conseil communal

Interlocuteur en cas de question:

- Nom, prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse électronique





Vue d'ensemble des indicateurs financiers

Rouge = nouveau

Compte global	Compte général	Financements spéciaux
Degré d'autofinancement	Degré d'autofinancement	Degré d'autofinancement
Quotient d'endettement net	Quotient de l'excédent du bilan (QEB)	Taux de couverture des coûts
Quotité de la charge des intérêts		Quotient du maintien de la valeur
Dette brute par rapport aux revenus		
Quotité d'investissement		
Quotité de la charge financière		
Endettement net en francs/habitant		
Quotité d'autofinancement		
Quotité de la charge des intérêts nets		
Capitaux propres déterminants par habitant		



Indicateurs financiers

Compte global	→	10	indicateurs
Compte général	→	2	indicateurs
Financements spéciaux	→	3	indicateurs

Outils de travail de l'OACOT

 Tableau de calcul

www.be.ch/mch2 > Outils de travail

Indicateurs financiers

Indicateurs financiers du compte global

Nouveau:

Quotient d'endettement net (QEN)

→ Dettes nettes en % des impôts directs (PP + PM) ainsi que des prestations provenant de la péréquation financière ou versées à ce titre

Question examinée:

Part des revenus déterminants qui serait nécessaire à l'amortissement de la dette nette.

Indicateurs financiers

Indicateurs financiers du compte global

Nouveau:

Quotité de la charge des intérêts nets (QChIN)

→ Charges financières en % des impôts directs

Déterminante pour la mise en œuvre de la péréquation financière (art. 19 de de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges [OPFC; RSB 631.111])

Déjà calculé en application du MCH1:

Quotité de la charge des intérêts (QChI)

→ Intérêt net en % du revenu



Indicateurs financiers

Indicateurs financiers du compte général

Nouveau:

Quotient de l'excédent du bilan (QEB)

- Excédent du bilan en % des impôts directs (PP + PM) ainsi que des prestations provenant de la péréquation financière ou versées à ce titre

Déterminant pour le prélèvement de la réserve «Amortissements supplémentaires» prévue par la législation (compte du bilan 29400.xx)

Indicateurs financiers

Discussion au sujet de l'excédent du bilan

- A combien l'excédent du bilan doit-il se monter au minimum?
- A combien l'excédent du bilan peut-il se monter au maximum?
- Quelle est la «règle» appliquée dans votre commune?



Indicateurs financiers

Précisions sur l'excédent du bilan

Paramètres

- Investissements futurs
- Fluctuations des revenus fiscaux
- Facteurs de risque

Objectifs

- Atteindre un autofinancement suffisant
- Eviter de lourdes charges dues à l'endettement (intérêts)
- Eviter un découvert du bilan



Plan financier

Indicateurs financiers

Nouveaux indicateurs financiers concernant les FS

- Taux de couverture des coûts (TCC)

Exemple :

Revenus, alimentation en eau	+	7101	400.00
Excédent de charges, alimentation en eau	-	9011.xx	50.00
= Revenus sans le résultat de l'exercice			350.00
Excédent de revenus, alimentation en eau	-	9010.xx	-
= Charges sans le résultat de l'exercice			400.00
= Taux de couverture des coûts (TCC)			87.5%
(Revenus sans résultat ex. / charges sans résultat ex.)			

GM 4 +
GM 9011

GM 4

GM 3



Indicateurs financiers

Nouveaux indicateurs financiers concernant les FS

- Quotient du maintien de la valeur (QMV)

Exemple (domaine de l'alimentation en eau):

Solde du maintien de la valeur	29301	320'000.00
Valeur de remplacement	Annexe aux comptes annuels	5'650'700.00
= Quotient du maintien de la valeur (QMV) (Solde du maintien de la valeur / valeur de remplacement)		5,7%

Tableau des flux de trésorerie

- Recherche de renseignements sur l'origine des ressources:

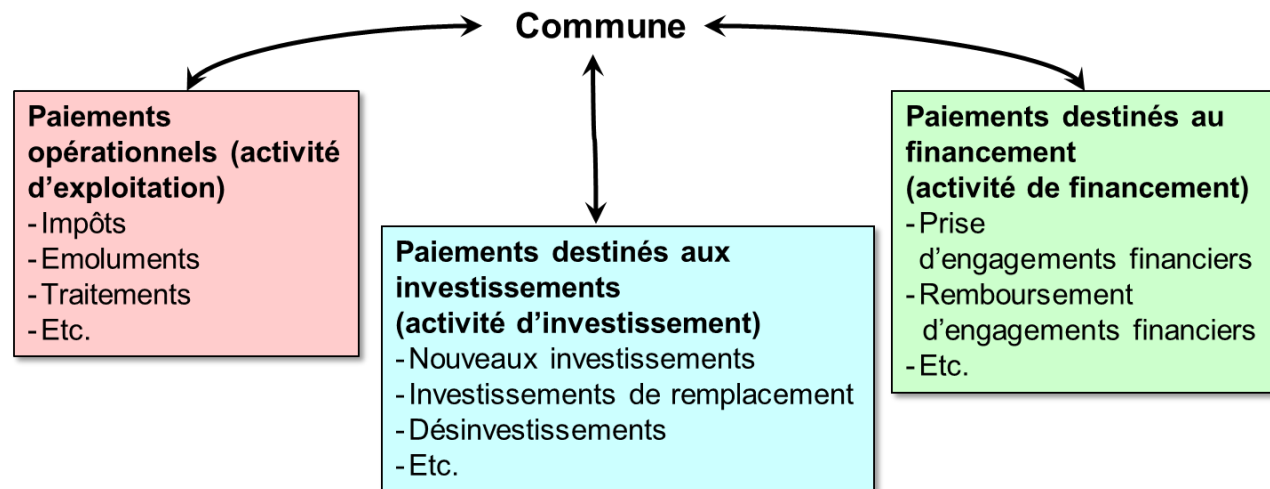


Tableau des flux de trésorerie

Outils de travail de l'OACOT

- TFT sous forme d'application Excel
→ www.be.ch/mch2 > Outils de travail
- Cours pratiques (Gruber Partner AG)
 - Mercredi 24 août (2 classes, allemand)
 - Mercredi 19 octobre (2 classes, allemand)
 - Mercredi 26 octobre (2 classes, allemand)
 - Mercredi 2 novembre (1 classe, français)
 - Mercredi 9 novembre (1 classe, français)
 - Jeudi 10 novembre (1 classe, allemand)
 - Mercredi 16 novembre (1 classe, allemand)



Tableau des flux de trésorerie

Les principales pierres d'achoppement

- Reprise incorrecte de données de la comptabilité financière
- Reprise incomplète de données de la comptabilité financière
- Pas de distinction entre le CR et le CI
- Comptabilisation erronée (p. ex. [comptes courants](#))
- Changement de signe (+ ou -) non pris en compte (observer les points 4 et 5 des indications générales)



Tiré du module 3 d'EasyLearn:

3^e partie

Tableau des flux de trésorerie

Comptes courants

Définition

➔ Selon le Manuel de comptabilité publique, tome 2, Berne, 1981:

«Créances résultant d'opérations réciproques de règlement (sans les banques).»

➔ La définition reste inchangée selon le MCH2.



Le système de contrôle interne (SCI)

VAUD
Itinéraire d'un notable déchu
Edy Rod, qui a détourné 280 000 francs, est sorti de prison vendredi. Bex est sous le choc des malversations de son ex-boursier

VALAIS
Des liens incestueux ont permis à Verbier de tricher sur les constructions

La commune admet avoir autorisé plusieurs constructions illicites. Pour l'instant, son président refuse de publier le rapport qui a analysé quinze dossiers et relevé cinquante infractions. Des liens d'intérêts réunissent les membres de l'exécutif actifs dans la construction et l'immobilier

Loèche-les Bains: le cas suisse d'une «faillite»
Par Céline Monay, 15 décembre 2011



CM • Avec des dettes s'élevant à 170 millions de francs et une marge d'autofinancement négative d'environ 3,5 millions de francs, la situation financière de Loèche-les-Bains a alerté les autorités. En juillet 1999, le Tribunal cantonal valaisan a décidé de mettre la commune sous gérance, appliquant ainsi pour la première fois depuis sa création en 1947, la loi fédérale réglant la poursuite pour dettes contre les communes et autres collectivités de droit

Biens du pupille détournés, caisses trompées: les autorités ont laissé faire.

Le système de contrôle interne (SCI)

Bases légales (1/2)

Article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11)

Principe

2 La commune veille à assurer

a une **gestion circonspecte** et l'**emploi économe des fonds publics**,

b la **protection contre la mauvaise gestion** et

c la **transparence** et la **comparabilité des comptabilités publiques**.

Article 71 LCo

Responsabilité

1 Le conseil communal est responsable de la gestion financière.



Le système de contrôle interne (SCI)

Bases légales (2/2)

Article 114 de l'ordonnance sur les communes (OCo; RSB 170.111)

1 Le conseil communal veille à l'organisation opportune de la gestion financière et à l'instauration d'un système de contrôle interne efficace.

Article 2 ODGFCo (RSB 170.511)

Système de contrôle interne (SCI)

1 La commune définit son **système de contrôle interne en fonction du volume de ses transactions.**

2 Le conseil communal réglemente

a les droits de signature,

b les compétences d'adopter les crédits d'engagement et d'utiliser les crédits autorisés,

c la compétence d'adopter les crédits supplémentaires,

d le droit d'ordonner les paiements,

e le droit de viser les pièces,

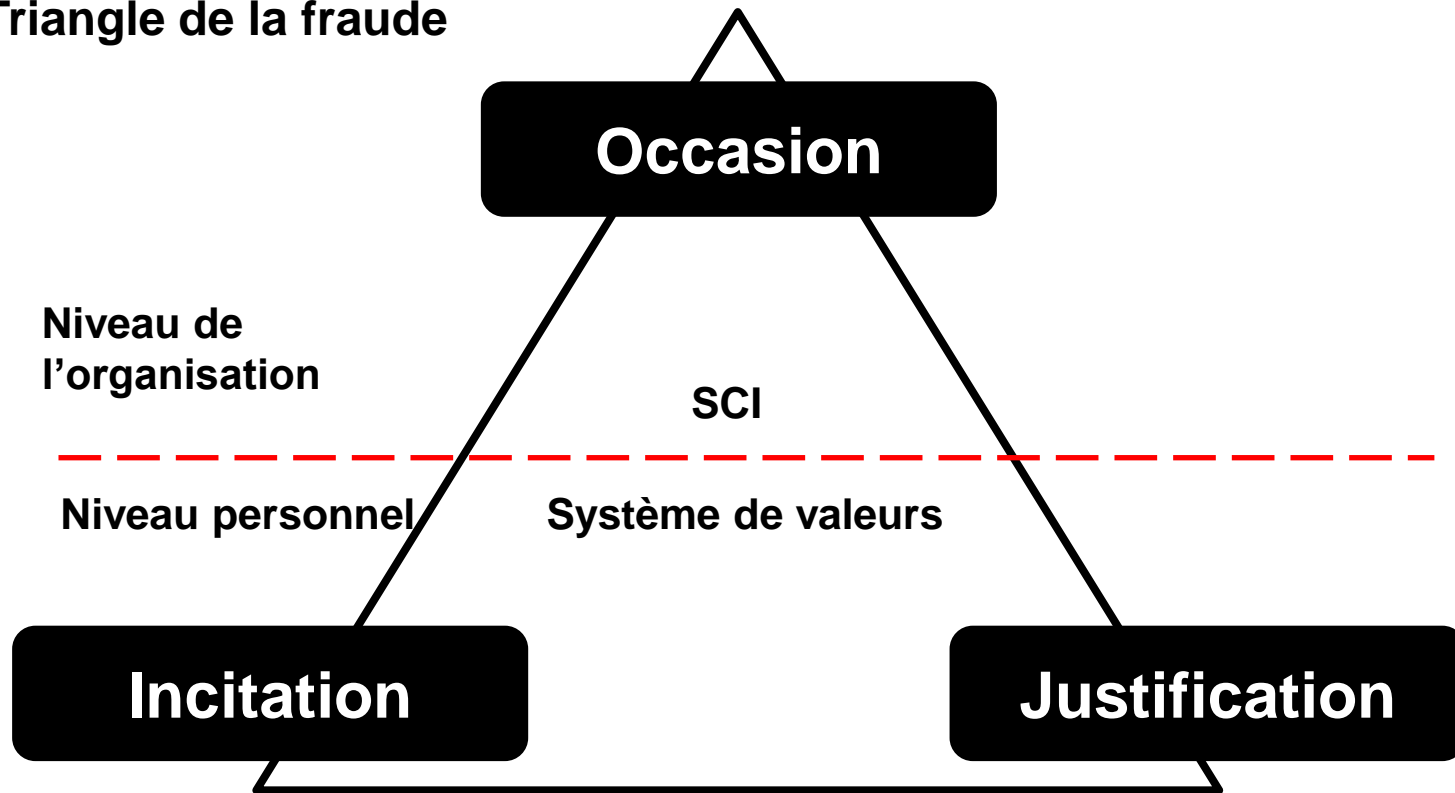
f la compétence d'arrêter des décisions,

g le système de rapports.



Le système de contrôle interne (SCI)

Triangle de la fraude



➔ Grâce au SCI, éviter de créer ou d'offrir une occasion de fraude.

Le système de contrôle interne (SCI)

Objectifs / définition*

- **Création d'un contexte de contrôle approprié au plan interne**
- **Efficacité et efficience des processus**
- **Protection du patrimoine**
- **Respect des lois, normes et règlements**
- **Comptes et rapports reflétant la réalité**

 **Le SCI est une tâche de conduite essentielle.**

*Selon Hunziker, Dietiker, Schiltz, Gwerder 2015, p. 39

Vérification des comptes annuels

NOUVEAU



Guide

destiné aux organes de
vérification des comptes
et
formulaire officiels

- Remplace le Guide de vérification des comptes de 2011
- Forme
 - Classeur
 - Feuilles volantes
 - Formulaire de vérification
 - Diverses annexes (modèles de rapport)

Vérification des comptes annuels

Systematique du guide

1. **Explications** relatives à la vérification des comptes

Chapitres 1 à 10:

1	Introduction
2	La vérification des comptes dans les communes bernoises
3 et 4	Planification et exécution de la vérification
5	Précisions relatives à certains domaines particuliers
6	Clôture de la vérification et rapports
7	Révision intermédiaire sans avis préalable
8	Mesures à adopter en cas d'irrégularités
9 et 10	Surveillance financière et entrée en vigueur



MCH2

Vérification des comptes annuels

Systematique du guide

2. Annexes

Annexes 1 à 8:

1	Détermination de l'importance
2	Vérifications obligatoires et autres vérifications
3	Déclaration d'intégralité
4	Rapport explicatif concernant la révision finale
5	Rapport succinct (4 variantes)
6	Révision intermédiaire sans avis préalable
7	Plans pluriannuel et annuel de vérification
8	Schéma des étapes du processus annuel



Vérification des comptes annuels

Cours destinés aux organes de vérification



➤ **Passage du MCH1 au MCH2**

- Cours destiné aux réviseurs professionnels en mai 2016
- Cours destiné aux membres des OVC en juin 2016

➤ **Nouveaux membre d'un OVC**

- Cours de base sur le MCH2 au printemps 2017
- Cours destiné aux réviseurs au printemps 2017

...maintenant...

- Rapport sur les expériences de la commune pilote



...puis...

- Questions générales sur la mise en œuvre du MCH2 au cours de la première année



MCH2

Informations concernant le MCH2

Finances communales / MCH2 / Outils de travail



The screenshot shows the website 'www.be.ch/mch2' with a navigation menu on the left and main content on the right. The navigation menu includes 'La Direction', 'Communes', 'Aménagement du territoire', 'Permis de construire', 'Réduction des primes', 'Protection de l'enfant et de l'adulte', 'Eglises', and 'Surveillance'. The main content area is titled 'MCH2' and contains the following text:

Introduction du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Appelé à remplacer l'actuel modèle de compte harmonisé introduit au début des années 1980, le MCH2 représente plus qu'un simple lifting. Il abandonne, par exemple, le système de dépréciation de la valeur résiduelle du patrimoine administratif au profit d'un système d'amortissement basé sur la durée de vie des éléments. Il prévoit, outre un plan comptable complètement remodelé, de nouveaux instruments tels que la comptabilité des immobilisations, la gestion des flux de trésorerie ainsi que le développement des diverses annexes du bilan – autant d'éléments qui démontrent que le MCH2 se veut plus transparent à l'égard des citoyens contribuables.

Le MCH2, qui va clairement dans la direction de la comptabilité de l'économie privée, constituera également un outil de gestion plus performant pour le pouvoir politique et l'administration.

L'OCOT prévoit d'introduire le MCH2 par paliers dès 2016.

The right sidebar contains a 'Contact' section with the following information:

Contact
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Unité francophone de l'OCOT - Service des affaires communales
Hauptstrasse 2
Case postale
2560 Nidau
Tél +41 31 635 25 90
Fax +41 31 635 25 99
[Contact par courriel](#)
[Formulaire de contact](#)
[Plan de situation](#)

www.be.ch/mch2

- Formation
- Guides
- Outils de travail
- Etc.

Veillez remplir l'évaluation du cours en ligne.

**Nous vous remercions de
votre attention.
Bon retour chez vous!**



Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Centre de compétence du canton de Berne pour un développement territorial durable et des communes fortes



Orienté vers les attentes des clients

Axé sur les besoins et les prestations

Compétent et efficace

Ouvert

Transparent

www.be.ch/oacot

Domaine des finances communales

